

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction Publique.

NOMINATIONS.

Il a plu au Lieutenant-Gouverneur, par Ordre en Conseil, du 20 octobre dernier, de nommer les personnes suivantes commissaires ou syndics d'écoles pour les municipalités ci-après désignées.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Township Morin, Comté d'Argenteuil : MM. William Kerr, Cornelius Brown, Lawson Kennedy, Charles Seale et John Newton, les élections des années précédentes ayant été irrégulières.

Mille-Iles, No. 1, Comté d'Argenteuil : Patrick Elliot en remplacement de lui-même et M. John Strong, en remplacement de John Maxwell, dont le temps d'office est expiré. Election irrégulière.

Mille-Iles, No. 2, Comté d'Argenteuil : M. Charles Moore, en remplacement de lui-même et M. Robert Pollick, en remplacement de M. Richard McCormick dont le temps d'office est expiré ; Election irrégulière.

Mille-Iles, No. 3, Comté d'Argenteuil : MM. James Hammond, John Hammond, John Riddle, Thomas Patterson, Senior, et Thomas Patterson, Junior. Elections des années précédentes irrégulières.

Ste. Hélène, Comté de Bagot : MM. François Dupuis, Bénédict Lapierre, Jean-Baptiste Pariseau, François Trottier et Denis Lapare ; les élections des années précédentes ayant été irrégulières.

Aubert-Gallion, Comté de Beauce : M. Edouard Bégin, en remplacement de M. Gaspard Poulin dont le temps d'office est expiré ; l'élection n'ayant pas été faite régulièrement.

Paspébiac, Comté de Bonaventure : M. Placide Aspirot, en remplacement de M. Adam Brotherton qui a quitté définitivement la municipalité. L'élection n'a pas eu lieu au temps voulu.

Anse St. Jean, Comté de Chicoutimi : MM. Vital Boudreault, Léandre Houle, François-Xavier Dalaire, Venant Gagnier et Faustin Boivin ; les élections des années précédentes ayant été irrégulières.

Roseville, Comté de Gaspé : MM. John Rose, William Mostur, Philippe Marchant, Célestin Fournier et Félix Adam, Junior, municipalité nouvelle.

St. Pierre de l'Étang du Nord, Comté de Gaspé : MM. Richard Delany, Daniel Arseneau, Simon Richard, Alexandre Boudreault et Alexandre Terriau, municipalité nouvelle.

Anse à Grisefonds, Comté de Gaspé : MM. Eugène Galbert et Charles Lemieux, en remplacement de MM. Joseph Synotte et André Synotte, dont le temps d'office est expiré, l'avis d'élection n'ayant pas été donné en temps légal.

Cloridorme, Comté de Gaspé : M. Régis Roy, en remplacement de M. Pierre Pruneau, dont le temps d'office est expiré, l'élection n'ayant pas eu lieu régulièrement.

Notre-Dame du Mont Carmel, Comté de Kamouraska : Le Rév. Ludger Blais, en remplacement de lui-même, et M. Edouard Michaud en remplacement de M. François Laplante, l'élection ayant été irrégulière.

St. Jean Chrysostôme, Comté de Lévis : M. Paul Bélanger, en remplacement de lui-même, l'élection n'ayant pas été régulière.

Ste. Agathe No. 1, Comté de Lotbinière : MM. Francis Maguire, James McGinley, Hugh Keenan, John Egan et Francis Donovan, les élections des années précédentes ayant été irrégulières.

St. Sylvestre, Sud, Comté de Lotbinière : MM. William Mitchell et James Woodside en remplacement de MM. Joseph Osborne et John Shield, dont le temps d'office est expiré, l'élection n'ayant pas été faite en temps voulu.

West Farnham, Comté de Missisquoi : MM. Alfred Béland en remplacement du Rév. E. Sprunger qui a quitté définitivement la municipalité, l'élection n'ayant pas eu lieu en temps légal.

St. Tite des Caps, Comté de Montmorency : M. Etienne Cauchon, en remplacement de M. Eleuthère Roberge, dont le temps d'office est expiré, l'élection n'ayant pas été faite au temps voulu.

Thorne, Comté de Pontiac : M. William Hodgins, en remplacement de lui-même, M. John Hodgins, en remplacement de M. James Smith, dont le temps d'office est expiré, et M. John Wilkinson, en remplacement de M. William Johnston, qui a quitté définitivement la municipalité, l'élection n'a pas eu lieu en temps légal.

St. Raymond, Comté de Portneuf : M. Pierre Plamondon, Jr, en remplacement de lui-même ; il n'y a pas eu d'élection au temps voulu.

Ste. Marie de Monnoir, Comté de Rouville : M. Etienne Poulin, en remplacement de lui-même, son temps d'office étant expiré et l'élection n'ayant pas eu lieu en temps légal.

Pointe du Lac, St. Maurice : MM. Réné Miville et Jean-Baptiste Biron, en remplacement de MM. Benjamin Dupont et Joseph Biron, dont le temps d'office est expiré, l'élection n'ayant pas eu lieu au jour voulu par la loi.

Notre-Dame du Lac, Comté de Témiscouata : MM. Louis Fortin, Alexis Grenier, Gabriel Michaud, Isaac Bérubé et Abraham Dubé, municipalité nouvellement organisée.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Percé, Comté de Gaspé : MM. Philippe Vêbert, Abraham Lefebvre et Francis Lebrun, les élections des années précédentes ayant été irrégulières.

Masham, Comté d'Ottawa : M. Louis Giroux, en remplacement de lui-même ; il n'y a pas eu d'élection au temps voulu.

Cleveland, Comté de Richmond : M. Edward Griffith en remplacement de Charles Bédard, dont le temps d'office est expiré, l'élection n'ayant pas eu lieu en temps légal.

St. Paul d'Abbottford, Comté de Rouville : M. Enoch Buzell, en remplacement de M. Hiram Rollins, dont le temps d'office est expiré, l'élection n'a pas été faite en temps légal.

Ste. Cécile de Milton, Comté de Shefford : MM. Henry Dixon Hangerford, Thomas Wallace et William Bullock, l'élection des années précédentes ayant été irrégulière.

St. Jean, Comté de St. Jean : MM. James McPherson, Charles St. Pierre et Samuel Vaughan, les élections des années précédentes ayant été irrégulières.

St. Valentin, Comté de St. Jean : M. Thomas Scott, en remplacement de M. Joseph C. Bowman, dont le temps d'office est expiré, l'élection n'ayant pas eu lieu au temps voulu.

SÉPARATIONS, ANNEXIONS ET ÉRECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu au Lieutenant-Gouverneur, par Ordre en Conseil en date du 20 octobre dernier, de faire les changements suivants dans les municipalités ci-après désignées :

Baie Nord, Comté de Gaspé : Distraire de la municipalité scolaire de la Baie Nord, toute cette partie de territoire qui se trouve à partir de la propriété de Robert et Nathaniel Mosher, exclusivement, et ainsi courir vers le nord-ouest jusqu'aux termes non concédés, formant une distance de six milles environ, cette nouvelle division devant être connue sous le nom de municipalité de Roseville.

Ile de la Madeleine, Comté de Gaspé : Distraire de la dite municipalité, les arrondissements scolaires du Cap aux Meules et de l'Étang et les ériger en municipalité scolaire, sous le nom de St. Pierre de l'Étang.

Laprairie, Comté de Laprairie : Distraire de la municipalité scolaire de ce nom ce qui constitue la municipalité rurale du village de Laprairie, plus la côte dite St. Jean ou la Borgnesse, et celle dite St. Joseph ou grande Coulée, et l'ériger en municipalité scolaire du village de Laprairie, à prendre effet au mois de juillet prochain.

Hull, Comté d'Ottawa : Notre-Dame de Hull, changer les limites des dites municipalités et les établir comme suit : commençant à la Rivière Ottawa dans le Township de Hull, entre les lots Nos. quatre et cinq, et courant vers le Nord, entre les dits lots jusqu'à la ligne du côté Sud de la municipalité de St. Etienne.

Masham, Comté de Pontiac : Séparer de la dite municipalité le territoire ci-après décrit les quarante-trois derniers lots des premier, second et troisième, rangs les 16, 17, 18, 19 et 20, les 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58 lots du quatrième rang, les quinze derniers lots des cinquième et sixième rangs, les huit derniers lots du septième rang, enfin les trois derniers lots du huitième rang du dit Township, et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Ste. Cécile de Masham, à prendre effet du premier juillet prochain.

St. François du Lac, Comté de Yamaska : Distraire de la municipalité de la paroisse de St. François du Lac, l'étendue de territoire à partir de la partie nord-ouest, ou d'en bas, de la municipalité scolaire du village, et courant de là jusqu'à la route entre le premier rang et celui du Petit Chenal en la dite paroisse, laquelle est connue sous le nom de Pointe du Bois de Alaska, et l'annexer à la municipalité du village du même nom.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU PROTESTANT DE QUÉBEC.

Ecole élémentaire, 1ère classe A.—MM. John Allan, Sen. ; John Allan, Jun. ; Samuel Sturton ; Mlle Marion Neil.

Deuxième classe.—Mlles Isabella Kinnear, Isabella Oliver.

4 août 1868.

Ecole modèle, 2ème classe A.—Mlle Julia Ahern.